

2023 - 008

DEPARTEMENT  
DE  
SEINE-ET-MARNE

-----  
Arrondissement : TORCY

SMIAEP

Syndicat Mixte Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable  
de la région de TOURNAN-EN-BRIE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL

DATE DE CONVOCATION  
05/09/2023

L'an deux mille vingt trois

Le mardi 26 septembre à dix huit heures

Le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni à Tournan en Brie, en assemblée générale, sous la présidence de Monsieur USSEGLIO-VIRETTA Guy, Président

DATE D'AFFICHAGE  
06/09/2023

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 28

PRESENTS : 21

VOTANTS : 19

Etaient présents :

**Formant la majorité des membres en exercice.**

**REMOND Bertrand**, Délégué titulaire d'Aubepierre-Ozouer-le Repos ; **DESMARECAUX Emilie**, Déléguée titulaire de Bernay-Vilbert ; **BRAC DE LA PERRIERE Guillaume**, Délégué titulaire de Châtres ; **OMNES Jean-Claude**, Délégué titulaire CC BRIE DES RIVIERES ET CHATEAUX (Courquetaine) ; **METIVIER Jean-Michel**, Délégué suppléant CC BRIE DES RIVIERES ET CHATEAUX (Courquetaine) ; **SAINT-JALMES Patrice**, Délégué titulaire CC BRIE DES RIVIERES ET CHATEAUX (Argentières) ; **CASIER Patricia**, Déléguée titulaire CC BRIE DES RIVIERES ET CHATEAUX (Beauvoir) ; **PRUDON Michel**, Délégué titulaire de Courpalay ; **ROSSILLI Patrick**, Délégué titulaire de Fontenay-Trésigny ; **USSEGLIO-VIRETTA Guy**, Président-Délégué titulaire de Gretz-Armainvilliers ; **RENAUDET Denis**, Délégué titulaire de Gretz-Armainvilliers ; **MERAKCHI Jean-Claude**, Délégué titulaire de la Chapelle Iger ; **BOUVELE Daniel**, Délégué titulaire de Lumigny-Nesles-Ormeaux ; **PRESSON Bernard**, Délégué titulaire de Mortcerf ; **HARAND Jérôme**, Délégué suppléant de Presles-en-Brie ; **CUYPERS Marc**, Délégué titulaire du SIAEP de la Houssaye-en-Brie ; **CHEVALIER Sylvie**, Déléguée suppléant du SIAEP de la Houssaye-en-Brie ; **SONTOT Alain**, Délégué titulaire de Tournan-en-Brie ; **SEVESTE Claude**, Délégué suppléant de Tournan-en-Brie ; **FOLLIOT Pascal**, Délégué suppléant de Tournan-en-Brie ; **DEESWARTE Sophie**, Déléguée titulaire de Voinsles.

OBJET :

**RAPPORT ANNUEL DU  
DELEGATAIRE EAU POTABLE  
2022 - RAPPORT SUR LE PRIX  
ET LA QUALITE DU SERVICE  
PUBLIC D'EAU POTABLE 2023  
Distribution/Transport –  
contrat de concession**

Avaient donné pouvoir :

Etaient invités :

**M. REMONGIN Jean-Michel**, Trésor Public, présent ;

**M. GUILLON Sébastien**, Responsable de l'Agence Suez Eau France Brie Comte Robert, présent ;

**M. BRUCKERT Loïc**, Ingénieur Hydraulicien Société Ingéni'EAU

Absents excusés :

**BONNIN Patrick**, Délégué titulaire de Presles-en-Brie ; **BOUSSARD Alain**, Délégué titulaire de Vaudoy-en-Brie ; **GAUTIER Laurent**, Délégué Titulaire de Tournan-en-Brie ;

**CHAUSSOT Jean-Marc**, Délégué Titulaire CC Brie des rivières et châteaux

Secrétaire de Séance désigné :

**FOLLIOT Pascal**, Délégué suppléant de Tournan-en-Brie ;

... / ...

**DELIBERATION N° 2023-008**

Monsieur Guy USSEGLIO-VIRETTA, Président du SMAIEP de la Région de Tournan, ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement ([www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)).

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Un exemplaire de ce rapport doit également être transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, l'assemblée délibérante :

- ✓ **PREND ACTE** du rapport annuel du délégataire 2022 (RAD) comprenant les indicateurs techniques et financiers émis par SUEZ Eau France,
- ✓ **ADOpte** à l'unanimité le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable (RPQS) 2023 établi par la Société Ingeni'eau,
- ✓ **DECIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- ✓ **DECIDE** de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)
- ✓ **DECIDE** de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

Fait en séance, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme  
Tournan-en-Brie, le 27/09/2023

Le Secrétaire de Séance,

Pascal FOLLIOU

Le Président,

Guy USSEGLIO-VIRETTA

